

**RÉUNION DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES DE LA
CONVENTION SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES (CCAC)
Du 21 au 23 novembre 2018 – Genève (Suisse)**

DÉCLARATION GÉNÉRALE – CANADA

Monsieur le Président,

Au nom du Canada, j'aimerais exprimer notre appréciation quant à la manière dont vous avez préparé les travaux de la présente réunion des Hautes Parties contractantes.

Le Canada est déterminé à travailler pour réaliser l'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques (et de ses protocoles), et estime que la capacité de cette dernière à concilier les besoins en matière de sécurité d'une part et les préoccupations humanitaires de l'autre lui permet d'agir comme instrument principal du mécanisme de désarmement.

Le Canada reconnaît la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) comme le forum le plus approprié pour des discussions sur les Systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), et nous appuyons la poursuite des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux en 2019 avec la préférence d'un programme prévoyant deux réunions d'une durée de cinq jours.

Le Canada est toujours d'avis que le débat sur les questions juridiques liées aux SALA devrait être centré sur la conformité au droit international humanitaire, ce qui comprend l'obligation pour tous les États de s'assurer de la légalité de leurs armes, de leurs moyens et de leurs méthodes de guerre.

La réalisation d'un [document consensuel en 2018](#) témoigne du leadership de l'ambassadeur Singh Gill, tout en reflétant l'esprit de collaboration avec lequel les États ont participé aux discussions. Dans cette optique, « Emerging Commonalities, Conclusions and Recommendations » est un titre qui convient parfaitement. Nous espérons que les discussions de 2019 soient également axées sur la collaboration tout en suivant le rythme de l'évolution constante de l'innovation technologique qui définit notre époque.

Concernant les armes explosives en zones peuplées, le Canada demeure troublé par leur usage aveugle et malheureusement de plus en plus fréquent .

Nous remarquons que le nombre alarmant de victimes d'armes explosives dans la population civile, [signalé par le Secrétaire général cette année](#), s'est accru de 38 % de 2016 à 2017, les civils représentant 92 % des victimes dans les zones peuplées.

À la réunion de la Première Commission en octobre, nous avons favorablement accueilli la déclaration collective, comme c'est le cas de nombreux autres États présents, laquelle a

exprimé des inquiétudes semblables en ce qui concerne l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

L'utilisation sans discrimination d'armes explosives dans les zones peuplées constitue une question de respect du droit international humanitaire, plutôt qu'un problème inhérent au type d'arme. Il s'agit d'un problème sur lequel la communauté internationale doit se pencher, et nous sommes conscients de l'urgence de poursuivre les discussions sur la manière d'assurer la conformité au droit international humanitaire et la protection des civils et des infrastructures civiles dans ces contextes. Nous rappelons que les réussites passées de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) reposaient sur la définition précise des armes dont on envisageait l'interdiction.

Nous vous remercions des efforts inlassables que vous déployez pour trouver des solutions aux problèmes financiers au sein de la Convention et pour améliorer la stabilité de l'appui du Secrétariat. Nous convenons que nous devons collectivement veiller à ce que la CCAC dispose des capacités financières et humaines pour remplir son mandat.

- Afin de protéger la stabilité financière à long terme de la Convention, il est essentiel que toute nouvelle entente institutionnelle comprenne des dispositions visant à garantir que toutes les Hautes Parties contractantes paient leurs contributions obligatoires à temps.
- Nous sommes également d'avis que l'intégrité des travaux de la Convention, en ce qui a trait en particulier aux nouveaux problèmes tels que les SALA, dépend d'un personnel spécialisé et dévoué.

Compte tenu de ces considérations, le Canada pourrait appuyer l'option générale proposée dans votre [rapport à cette réunion](#). En effet, les rôles et responsabilités des Hautes Parties contractantes et du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement en lien avec l'Unité de soutien à la mise en œuvre pourraient être clarifiés grâce à un nouvel ensemble de principes convenus qui abordent les problèmes persistants. Nous croyons que la création proposée d'une Réserve volontaire de la CCAC est une mesure complémentaire utile pour de telles ententes.

Lors de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux, nous avons été ravis d'organiser une conversation sur les spécificités de genre en ce qui concerne les SALA. Cette conversation était fondée sur le principe que la non-prolifération, le désarmement et le contrôle des armes comportent des spécificités et des points de vue fondamentaux relatifs au genre dont il faut systématiquement tenir compte. Nous encourageons les Hautes Parties contractantes :

- à inclure de façon significative les femmes dans les processus de paix et à s'assurer qu'elles soient des partenaires à part entière dans les processus portant sur la sécurité, le désarmement et le contrôle des armes;

- à accorder la priorité à une approche d'aide humanitaire sensible au genre et fondée sur des données probantes, appuyée sur des données ventilées par sexe, particulièrement en ce qui a trait à l'action anti-mines et à nos obligations au titre du Protocole II modifié et du Protocole V;
- à reconnaître que, en vue de l'efficacité de nos politiques et programmes, il nous faut prendre en compte que les armes et les conflits touchent la réalité des femmes, des hommes, des filles et des garçons de manières différentes.

Je vous remercie.